

Copie de résolution du 14 juillet 2008

À la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Casimir tenue le 14^{ème} jour de juillet 2008 à laquelle étaient présents, Messieurs les conseillers, Dominic Tessier Perry, Louis-Philippe Douville et René Genest, ainsi que Monsieur le maire André Filteau qui préside l'assemblée.

Madame Carole Germain, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2008-07-14-135

MAINTIEN DU SERVICE POSTAL PUBLIC ET UNIVERSEL

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral s'est pourvu d'une réglementation permettant un service postal universel à toutes les régions du Canada;

CONSIDÉRANT QU'une déréglementation de la poste risque fortement de se traduire par une réduction de service aux régions rurales et éloignées ainsi que de fortes hausses des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

CONSIDÉRANT QU'une telle déréglementation pourrait se traduire par la fermeture de bureau de poste et par la perte d'emplois dans les régions;


EN CONSÉQUENCE,

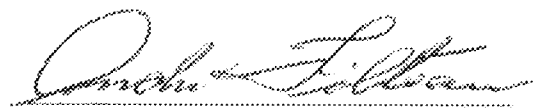
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RENÉ GENEST
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DOMINIC TESSIER PERRY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal demande au gouvernement fédéral de conserver le service postal actuel.

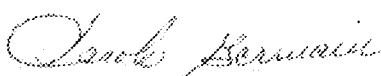
QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Lawrence Cannon, ministre responsable de Postes Canada, à M. André Arthur, député de Portneuf, ainsi qu'à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes.

ADOPTÉE À SAINT-CASIMIR
MRC DE PORTNEUF
LE 14 JUILLET 2008


Carole Germain, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière


André Filteau
Maire

*Copie certifiée conforme
Ce 28^{ème} jour de juillet 2008*


Carole Germain, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière